



L'Université de Tunis El Manar, la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, le Laboratoire règlement des litiges et voies d'exécution, l'Institut de l'Ouest Droit et Europe, La Chaire Internationale de Droit Notarial

Organisent un colloque international

sur

LA RESPONSABILITE CIVILE DES PROFESSIONNELS DU DROIT

Lundi 15 avril 2024

*A la salle des conférences de la Faculté de droit
et des sciences politiques de Tunis*

Programme

Allocutions d'ouverture.

- 08h 30 - M. Mustapha BEN LETAIEF**, Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.
- 08h 40 - M. Hatem ROUATBI**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, directeur du laboratoire règlement des litiges et voies d'exécution (RELEVE), avocat près la Cour de cassation.
- 08 h 50 - M. Philippe PIERRE**, Professeur à l'Université de Rennes, directeur de l'axe Responsabilité/ sécurité de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE, UMR CNRS 6262), titulaire de la Chaire Internationale de Droit Notarial.
- 09 h 00 - *Propos introductif***, **Salma ABID-MNIF**, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, membre du laboratoire règlement des litiges et voies d'exécution et membre associée de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE, UMR CNRS 6262).

Première séance-La responsabilité civile des magistrats.

Modérateur : M. Imed DARWICHE, procureur général,
directeur des services judiciaires.

- 09h 20 - *La responsabilité civile des magistrats en droit tunisien***, **Abdelwahed LANDOULSI**, Assistant à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis et avocat près la Cour de cassation.
- 09h35 - *La responsabilité civile des magistrats en droit français***, **Patrice JOURDAIN**, Professeur émérite de l'université de Paris 1, Panthéon Sorbonne (IRJS).

10h 50 - Cas pratiques et discussions.

10 h 20 - Pause-café.

Deuxième séance-La responsabilité civile des arbitres.

Modérateur : M. Ezzedine ARFAOUI, professeur émérite à l'Université de Tunis El Manar, Faculté de droit de Tunis, avocat près la Cour de cassation.

10 h 40 - *La responsabilité civile des arbitres en droit tunisien*, **Noureddine GARA**, Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, avocat près la Cour de cassation.

10 h 55 - *La responsabilité civile des arbitres en droit français*, **Olivier POMIES**, Maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, avocat, membre de l'IODE (UMR CNRS 6262)

11 h 10 - Cas pratiques et discussions

Troisième séance-La responsabilité civile des avocats.

Modératrice : Laura VITALE, professeure à l'université de Lille, CRDP, équipe René DEMOGUE

11 h 40 - *La responsabilité civile des avocats en droit tunisien*, **Hatem ROUATBI**, Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, directeur du laboratoire règlement des litiges et voies d'exécution (RELEVE), avocat près la Cour de cassation.

11h 55-*La responsabilité civile des avocats en droit français*, **Sophie HOCQUET-BERG**, Professeure à l'université de Lorraine, Metz, Institut François GENY, vice doyen de la Faculté de droit de Metz, avocate.

12 h 10 - Cas pratiques et discussions.

Quatrième séance-La responsabilité civile des notaires.

Modérateur : M. Kamel CHARFEDDINE, professeur émérite de l'université de Tunis El Manar, Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

14h 30 - *La responsabilité civile des notaires en droit tunisien*, **Kais KABADA**, Ancien président du Conseil national de l'ordre des notaires de la Tunisie.

14h 45- *La responsabilité civile des notaires en droit français*, **Philippe PIERRE**, Professeur à l'université de Rennes, directeur de l'axe Responsabilité/ sécurité de l'IODE (UMR CNRS 6262) titulaire de la Chaire Internationale de Droit Notarial.

15h 00 - Cas pratiques et discussions.

Cinquième séance- La responsabilité civile des administrateurs judiciaires et syndics

Modérateur : M. Abdelwahab REBAI, Professeur à l'institut des hautes études commerciales de Carthage, avocat près la Cour de cassation.

15 h30 - *La responsabilité civile des administrateurs judiciaires et syndics en droit tunisien*, **Sami FRIKHA**, Assistant à l'Institut de hautes études commerciales de Carthage, avocat près la Cour de cassation

15h 45 - *La responsabilité civile des administrateurs judiciaires et syndics en droit français*, **Samuel FRANÇOIS**, professeur à l'université de Rennes, membre de l'IODE (UMR CNRS 6262)

16h 00 - Cas pratiques et discussions.

16 h 30 - Pause-café.

17 h 00 - **Rapport de synthèse.**

Sami JERBI, professeur émérite de l'université de Sfax, faculté de droit de Sfax.

17 h 30 - **Clôture des travaux du colloque.**